



REGLEMENT SPORTIF

DES COMPETITIONS REGIONALES

CATEGORIES « SENIORS »

Saison 2020 - 2021

Préambule :

Le Bureau Directeur de la Ligue Régionale AURA de Rugby pourra prendre toute décision qu'il jugera conforme à l'intérêt général du rugby de la Ligue AURA, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément résolues par les Commissions ad hoc, ou résolues dans le présent règlement ou dans les Règlements Généraux de la FFR en vigueur.

En cas d'urgence, le Bureau Directeur est qualifié en la matière et rend compte au Comité Directeur de la Ligue Régionale AURA de Rugby.

Cliquez ci-dessous pour accéder directement à la partie recherchée :

TABLE DES MATIERES

GENERALITES :	3
1. ORGANISATION DES COMPETITIONS	3
2. LE CALENDRIER OFFICIEL	3
2.1-Dates et horaires des rencontres	3
2.2-Matches reportés	3
2.3-LIMITATION DU NOMBRE DES RENCONTRES et DEROGATION	4
2.4-RENONCEMENT AUX DROITS ACQUIS	4
2.5-OBLIGATIONS SPORTIVES	4
2.6-PRINCIPE DE CLASSEMENT – FORFAITS	7
2.7-Match nul en match éliminatoire (articles 454 et 455 R.G. F.F.R.)	8
2.8-Dispositions particulières phases finales Ligue AURA	8
2.9-Rassemblements (spécificité Ligue AURA)	8
2.10-Forfait en phases finales FFR ou Ligue AURA (spécificité Ligue AURA)	8
Annexe 1 Sanctions - Représentant fédéral - Charte arbitrage - Valorisation	10
Annexe 2 Compétition « Honneur »	14
Annexe 3 Compétition « Promotion Honneur »	17
Annexe 4 Compétition « 1 ^{ère} Série-2 ^{ème} Série »	20
Annexe 5 Compétition « 3 ^{ème} Série - 4 ^{ème} Série »	25
Annexe 6 Compétition « Réserves Honneur »	29
Annexe 7 Compétition « Réserves Promotion Honneur »	31
Annexe 8 Extrait du Règlement financier de la Ligue AURA et des Règlements Généraux pour les épreuves seniors saison 2020-2021	33
Annexe 9 Qualifications pour le Championnat de France « séries » 2020 - 2021	36
Annexe 10 Tableau Montées / Descentes Ligue AURA	38
Annexe 11 Coordonnées des responsables par Compétition et par Maison d'Ovalie "seniors"	39
Annexe 12 CALENDRIER DES COMPETITIONS REGIONALES 20-21	40

GENERALITES :

1. ORGANISATION DES COMPETITIONS

1.1. Les formes de compétitions

Conformément à l'article 331 des Règlements Généraux, les clubs de la Ligue AuRA engagés pour la saison 2020-2021 sont répartis en 4 groupes :

- « Honneur »
- « Promotion d'Honneur »
- « 1 ère Série-2ème Série »
- « 3ème Série-4ème Série »

Les compétitions régionales se dérouleront en poules, puis en phases finales éliminatoires.

1.2. Organisation de chaque compétition

L'organisation de chaque compétition régionale AURA (composition des poules, déroulement de la compétition, qualification ...) est spécifiée dans les **annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,8,9,10,11,12** de ce Règlement.

2. LE CALENDRIER OFFICIEL

2.1-Dates et horaires des rencontres

Les rencontres régionales seniors sont programmées le dimanche après-midi à :

- * 13h30 pour les équipes 2 à XV
- * 14h00 pour les équipes 2 à X
- * 15h00 pour les équipes 1

Lorsqu'une association souhaite voir modifier la date ou l'horaire d'une rencontre, elle devra respecter les règles indiquées dans **les articles 311 et 312** des Règlements Généraux F.F.R.

Remarque : la Commission des Epreuves n'autorise pas le « report » d'un match de la dernière journée des phases de poule (hormis report global de la journée).

Cette modification devra faire l'objet d'une demande sur le document « Formulaire de demande de modification du calendrier officiel » figurant sur le site internet de la Ligue **ou par mail d'échange des 2 clubs** et adressé à la Commission des Epreuves de la Ligue AURA (**MO gestionnaire de la compétition concernée- adresse mail : epreuves.xxxxxxx@ligueaura-ffr.fr**) avec l'accord des deux équipes en présence.

2.2-Matches reportés

En cas de report d'un match, dont les conditions sont décrites dans les articles 313.1 à 313.7 des Règlements Généraux F.F.R., il se jouera obligatoirement à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel.

Remarque : selon l'article 313.1, le Bureau Directeur peut décider des reports après la date à laquelle la (ou les) rencontre(s) auraient dû se dérouler.

[Retour table des matières](#)

L'indication « **Repli** » dans le calendrier signifie que cette date disponible est réservée par la Commission des Epreuves pour programmer une ou des rencontre(s) qui n'auraient pu se jouer à la date prévue au calendrier initial. **Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs. Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre.**

Par contre tout évènement d'intérêt **général** prévu à une date qui, initialement apparaissait « Libre » sur le calendrier des compétitions, devra être signalé par écrit au Président de la Commission des Epreuves avant le 15 Septembre de la saison en cours (disposition spécifique de la Ligue AURA).

La maladie, au même titre que la blessure, constitue un aléa auquel tous les clubs sont soumis. En conséquence la présentation de certificats médicaux ne sera pas prise en compte pour accepter le report d'une rencontre ; **sauf en cas d'épidémie déclarée par l'agence de veille sanitaire ou par un avis hebdomadaire de la F.F.R.**

La commission des épreuves n'autorise pas le report à une date postérieure d'un match programmé pour cause de **festivité etc...**, en revanche les clubs pourront demander de l'avancer à une date antérieure à la date prévue.

2.3-LIMITATION DU NOMBRE DES RENCONTRES et DEROGATION

La limitation du nombre de rencontres qu'un joueur peut faire dans une période de **72 heures** est indiquée dans l'**article 230.2** des Règlements Généraux FFR - **Dérogation secteur amateur**

Sanction : (article 230.3 des R.G.de la F.F.R.) pour les joueurs participant au match de la réserve.

2.4-RENONCEMENT AUX DROITS ACQUIS

2.4.1-Conditions générales

Les conditions générales de renoncement aux droits acquis sont précisées dans l'**article 323** (R.G.de la F.F.R.).

Toute demande de renoncement aux droits acquis pour un club qui devait évoluer en Fédérale 3, devra être présentée au plus tard **21 jours** avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la F.F.R.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la montée en Fédérale 3 pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, son remplacement sera réalisé conformément à l'**article 344.2** des Règlements Généraux F.F.R.

*Pour les compétitions régionales, un club pourra également évoluer à sa demande en série inférieure après accord de la Commission des Epreuves territoriales. **Cette demande devra parvenir à la Ligue AURA au plus tard le 5 Juillet de la saison en cours (spécificité Ligue AURA).**

2.4.2-Remplacement d'un club :

* Remplacement d'un club demandant à jouer en catégorie inférieure : le club concerné sera remplacé par le club le mieux classé parmi les clubs rétrogradés de la catégorie concernée.

* Remplacement d'un club renonçant à la montée en catégorie supérieure : le club concerné sera remplacé par le 1^{er} club remplissant les obligations sportives qui n'a pas acquis l'accession en catégorie supérieure ou le suivant si refus du 1^{er} (**jusqu'au 2^{ème} rang en poules**).

2.5-OBLIGATIONS SPORTIVES

2.5.1-Conditions générales

Les tableaux ci-dessous fixent les conditions générales concernant la participation obligatoire (sans forfait général durant la saison) des autres équipes de l'association aux compétitions, **selon le niveau de l'équipe « UNE » Senior.**

[Retour table des matières](#)

*Tableaux pouvant être modifiés suivant les modifications des règlements FFR.

OBLIGATIONS SPORTIVES ET ARBITRALES							
Catégories	Réserves	Arbitre	Ecole de Rugby (au 31 janvier)		U19-U18 à XV		U16 à XV
Honneur (3)(5)	1 réserve à XV	1 arbitre	22 licencié(e)s	et	1 équipe ⁽¹⁾	ou	1 équipe ⁽¹⁾
Promotion d'Honneur (4)(5)	Valorisation	1 arbitre	22 licencié(e)s	-	☐	-	☐
1 ^{ère} Série (4)(5)	☐	1 arbitre	15 licencié(e)s	-	☐	-	☐
2 ^{ème} Série (4)(5)	☐	1 arbitre	15 licencié(e)s	-	☐	-	☐
3 ^{ème} Série (2)	☐	1 arbitre	☐	-	☐	-	☐
4 ^{ème} Série (2)	☐	1 arbitre	☐	-	☐	-	☐

(1) Possibilité de rassemblement

(2) En 3^{ème} et 4^{ème} Série, un bonus sera attribué à l'équipe une des clubs ayant une Ecole de Rugby au 31 janvier

*4pts si EdR >=15 (EdR à U16)

*2pts si EdR >=10 (EdR à U16)

(3) Licencié(e)s pris en compte : EdR +U14

(4) Licencié(e)s pris en compte : EdR à U16

(5) L'obligation EdR pour les clubs situés dans des villes <10000ha (ou canton < 20000ha) ne s'applique pas.

La Ligue AURA assure le contrôle de ces obligations sur l'ensemble des associations participant à ces compétitions. En cas de non-respect de ces dispositions, les mesures suivantes seront appliquées :

[Retour table des matières](#)

NIVEAU DE L'EQUIPE «UNE» SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Honneur	<p>Ecole de rugby : Au moins 22 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours</p> <p>Moins de 16 ans* : 1 équipe à XV ou Moins de 19 ans* : 1 équipe à XV</p> <p>*L'équipe ou les équipes concernées peuvent être engagées en compétition dans le cadre d'un rassemblement.</p> <p>Senior : 1 équipe réserve à XV</p> <p>Dispense : L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p>	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France (et phases finales Ligue AURA-disposition spécifique à la Ligue AURA) donc non accession en Fed 3 ET - Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 10 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 11 et 21 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors.
Séries régionales	<p>Promotion d'honneur : 22 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier de la saison en cours, répartis sur les classes d'âge Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans »</p> <p>1ère et 2ème séries régionales : 15 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier de la saison en cours, répartis sur les classes d'âge "Ecole de Rugby " à « moins de 16 ans »</p> <p>3ième et 4ième séries régionales : pas d'obligations</p> <p>Dispense : L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « Ecole de rugby » à « Moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une vi//e de 10000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p>	<p>Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France et aux phases finales Ligue AURA (disposition spécifique à la Ligue AURA) ; donc non accession à la série supérieure</p>

2.5.2-Conditions particulières

a. Dispense :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

b. Dispositifs particuliers applicables aux associations promues :

- Pour remplir ses obligations sportives dans les classes d'âge de jeunes (Ecole de rugby, « moins de 16 ans », et « moins de 19 ans »), une association dont l'équipe « Une » senior est promue doit, a minima, engager les équipes exigées *dans la division dont elle provient*.

- Sauf disposition contraire, elle devra, en revanche, engager l'équipe ou les équipes seniors exigées *dans la division dans laquelle elle est promue*.

2.6-PRINCIPE DE CLASSEMENT – FORFAITS

2.6.1-Règle générale

A l'issue des matchs de poules, le classement des équipes par poule et inter-poules est établi conformément à l'article 340 des Règlements Généraux F.F.R.

2.6.2-Barème des points

Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de phase préliminaire, d'un match de phase qualificative ou à l'issue des deux matchs « aller » et « retour » d'une phase finale de l'une de ces compétitions, le nombre de points, selon les **articles 341-1.1 (a et b)** des Règlements Généraux de la F.F.R.

Précision : effectif incomplet et/ou insuffisant

Les conséquences de ces situations sont traitées dans l'**article 452** des Règlements Généraux de la FFR.

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'**article 453** des Règlements Généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

Pour les points non développés, il sera fait application des Règlements Généraux de la F.F.R.

2.6.3-Les forfaits

Les conditions pour qu'une équipe soit déclarée « **Forfait simple** » ou « **Forfait général** » sont précisées dans l'**article 342** des Règlements Généraux F.F.R.

Si une équipe « une » déclare forfait lors de la phase « **Aller** », la rencontre « **Retour** » aura lieu sur le terrain de l'équipe non fautive (y compris pour les réserves) ; **par contre cette disposition ne s'applique pas dans le cas où seule la réserve déclare forfait (article 342.1 des Règlements Généraux F.F.R.)**.

Un forfait simple enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase préliminaire ou qualificative entraînera pour l'équipe fautive sa non qualification pour les phases finales du Championnat de France et des phases finales de Ligue.

2.6.4-Classement par péréquation

Les péréquations seront effectuées selon les modalités définies par l'article **341-3** des Règlements Généraux de la FFR.

[Retour table des matières](#)

2.6.5-Classement en cas d'égalité

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité à la fin de la phase préliminaire ou de la phase qualificative, il sera fait application de l'article 343.2 des Règlements Généraux F.F.R.

6-Homologation d'un résultat (article 345 R.G. F.F.R.)

L'homologation du résultat d'une rencontre est de droit **2 jours ouvrés après son déroulement**, si aucune instance la concernant n'est en cours.

Un résultat homologué ne peut plus faire l'objet d'une contestation.

2.7-Match nul en match éliminatoire (articles 454 et 455 R.G. F.F.R.)

Les différents cas d'égalité en match éliminatoire sont traités par les articles 454-1,454-3 et 455 des Règlements Généraux F.F.R.

2.8-Dispositions particulières phases finales Ligue AURA

2.8.1- « Monsieur sécurité »

Les clubs qualifiés en phase finale de Ligue AURA devront avoir un « Monsieur sécurité » qui sera le garant de la bonne tenue des supporters de son club et qui surveillera l'interdiction de l'introduction dans l'enceinte sportive de certains objets lors de ces rencontres.

Si incidents, application des sanctions du R.G. F.F.R. art.430 et suivants : 512.1-512.2-512.3

2.8.2-Caution

Une caution de 500€ sera mise en place pour chaque club qualifié et pourra être retenue si les membres du club causent des dégradations aux installations. Les décisions seront prises par les commissions régaliennes concernées.

2.9-Rassemblements (spécificité Ligue AURA)

Un rassemblement, entre deux (ou plusieurs) clubs, validé par la Ligue AURA, dont l'une des équipes est engagée en Fédérale 3 ou en Honneur, ne pourra utiliser un joueur ayant été inscrit sur plus de 3 feuilles de matchs de l'équipe 1 ou réserve de Fédérale 3 ou d'Honneur, et ceci, même si au cours d'un week-end les équipes du rassemblement jouent une rencontre de phase qualificative et/ou de phase finale FFR ou Ligue AURA.

2.10-Forfait en phases finales FFR ou Ligue AURA (spécificité Ligue AURA)

* Tout club forfait en phases finales de Ligue AURA ne sera pas qualifié pour les phases finales FFR (même s'il avait déjà obtenu sa qualification)

* Tout club forfait en phases finales du Championnat de France « séries » ne sera pas qualifié pour les phases finales Ligue et FFR de la saison suivante. De plus, l'équipe concernée débutera son championnat de Ligue avec un malus de 5 points.

REGLEMENT SPORTIF
DES COMPETITIONS REGIONALES
CATEGORIES « SENIORS »
Saison 2020-2021

ANNEXES

[Annexe 1 : Sanctions-Représentant fédéral-Charte arbitrage-Valorisation](#)

[Annexe 2 : Championnat Honneur](#)

[Annexe 3 : Championnat Promotion Honneur](#)

[Annexe 4 : Championnat 1S-2S](#)

[Annexe 5 : Championnat 3S-4S](#)

[Annexe 6 : Réserves « Honneur »](#)

[Annexe 7 : Réserves « Promotion Honneur »](#)

[Annexe 8 : Règlement Financier](#)

[Annexe 9 : Qualifications Championnat de France « Séries » 2019-2020](#)

[Annexe 10 : Tableau-montées-descentes](#)

[Annexe 11 : Coordonnées des Responsables par Maison de l'Ovalie](#)

[Annexe 12 : Calendriers](#)

Annexe 1

Sanctions - Représentant fédéral - Charte arbitrage - Valorisation

1. Sanctions sportives

Toute association faisant l'objet d'une sanction sportive, prise dans le cadre des dispositions des **articles 512.2 et 512.3** des Règlements Généraux, concernant une suspension de terrain, sera dans l'obligation de disputer la ou les rencontres concernées sur un **terrain neutre**.

2. Représentant fédéral

2.1-Action préventive (phase qualificative) :

Honneur : 1 Représentant Fédéral pour cinq (5) rencontres à domicile et cinq (5) rencontres à l'extérieur.

Promotion Honneur : 1 Représentant Fédéral pour 4 rencontres sur la saison (deux (2) rencontres à domicile-deux (2) rencontres à l'extérieur)

1^{ère} Série à 4^{ème} Série : 1 Représentant Fédéral pour 2 rencontres sur la saison (une (1) rencontre à domicile-une (1) rencontre à l'extérieur)

2.2-Action disciplinaire :

Pour chaque compétition (Honneur-Promotion Honneur-1^{ère} à 4^{ème} série), un Représentant Fédéral sera désigné pour toute équipe cumulant des semaines de suspension en fonction du barème ci-dessous.

Le représentant fédéral sera désigné par le secteur où se déroule la rencontre après information de la Ligue.

Pour chaque compétition (**Honneur-Promotion Honneur-1^{ère} à 4^{ème} série**), les frais occasionnés par la désignation d'un représentant fédéral **seront à la charge du club fautif**.

Si les 2 clubs en présence sont sanctionnés, les frais seront payés **par moitié par chaque club**.

INDISCIPLINE SANCTIONS ASSOCIEES 2019-2020

Types d'incivilité		Toutes compétitions Aura (y compris équipes B)		
		Phase aller	Phase retour et phase finale	Particularités
Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline sur personne du banc de touche		1 RF au match suivant la notification de la sanction + 1 RF au match retour	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification	Au-delà de 3 cartons rouges ou rapports pour ce type de sanction, 1 RF désigné jusqu'à la fin de la saison
Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline suite à un acte à l'encontre d'un officiel de match				
Match arrêté pour voie de fait sur un officiel		1 RF jusqu'à la fin du championnat		
Equipe : nombre de jours de suspension cumulés (carton rouge direct) / équipe	A partir de 10 semaines	1 RF au match suivant la notification de la sanction		
	A partir de 16 semaines	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification de la sanction		
	A partir de 22 semaines	1 RF sur les 3 matchs suivant la notification de la sanction		
	A partir de 28 semaines	1 RF sur les 4 matchs suivant la notification de la sanction		
	A partir de 34 semaines	1 RF sur les 5 matchs suivant la notification de la sanction		
	Au-delà de 40 semaines	1 RF jusqu'à la fin du championnat		
Sanctions suite délibérations des commissions de discipline ou règlement		Application de la délibération. Lorsque la période d'application de la sanction ne s'achèvera pas avant le dernier match de la saison en cours, l'exécution de cette sanction sera prolongée jusqu'à une date intervenant lors de la saison suivante (RG FFR : titre V-art 40)		

3. Charte arbitrage

Les clubs évoluant en Séries Régionales sont tenus au respect des dispositions de l'Annexe III – Titre II – art 5 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Le nombre d'arbitres officiels que les associations doivent mettre à la disposition de leur Ligue est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe « Une » :

* Compétitions Ligue AURA (**Honneur à 4S**): **1 arbitre**

* Annexe III-ARTICLE 7 – R.G. F.F.R. : MESURES DE RECOMPENSES POUR LES CLUBS DE DIVISIONS FEDERALES ET DE SERIES REGIONALES

Au 14 mars 2021 (mesure spécifique Ligue AURA), les mesures de récompenses suivantes seront appliquées :

* 2 points de bonus au classement de l'équipe « Une » si l'association respecte le point 2 de l'article 5 (arbitre **actif** mis à disposition de la Ligue)

* 1 point de bonus supplémentaire au même classement si l'association respecte le point 3 de l'article 5 (arbitre ayant rempli son quota de matchs à arbitrer selon son niveau).

Remarque : pour qu'un arbitre soit actif seules sont comptabilisées les rencontres officielles de compétitions fédérales ou régionales (Titre III-art 10.4) qu'il a dirigées.

4. Valorisation

4.1-Réserves « Promotion Honneur » :

L'existence d'une équipe Réserve n'est pas une obligation FFR. Cependant, la Ligue AURA valorisera l'existence d'une « équipe réserve à X » en attribuant un bonus à l'équipe une selon le barème suivant :

Nombre club/poule	Nombre matchs joués	Nombre minimum à domicile	Nombre minimum à l'extérieur	Bonus équipe une
10	18	9	9	8
«	≥ 13	8	5	6
«	≥ 9	5	4	4
9	16	8	8	8
«	≥ 11	7	4	6
«	≥ 8	5	3	4

L'arbitre des équipes « premières » validera la feuille de match des réserves en cas d'absence d'arbitre pour les réserves. Les matchs gagnés par forfait de l'adversaire comptent comme match joué.

Si deux ou plusieurs clubs sont en rassemblement, le bonus est attribué seulement au club-support

4.2-Ecole de Rugby en 3S-4S :

Afin de récompenser les efforts des clubs de ces 2 séries en faveur des jeunes joueurs, un bonus sera attribué à l'équipe première selon le barème suivant :

* 15 licenciés (EDR à U16) : 4 pts

* 10 licenciés (EDR à U16) : 2 pts

L'effectif pris en compte sera celui au 31 janvier 2021.

[Retour table des matières](#)

Annexe 2

Compétition « Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2020/2021, 39 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Honneur » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

2. Architecture de l'« Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

* phase de poule préliminaire

* phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA. En parallèle se jouera un Challenge de Ligue.

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 10(et 9).

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Descentes : les descentes en « Promotion d'Honneur » seront déterminées selon l'annexe 10 « Tableau des montées-descentes ».

1/8 ^e de finale	1/4 de finale	1/2 finales	Finale AURA
Sur terrain mieux classé	Match aller-retour	Site neutre	Site neutre
M1 : 1 vs 16	Q1 : M1 vs M8		
M2 : 2 vs 15		Q1 vs Q4	
M3 : 3 vs 14	Q2 : M2 vs M7		
M4 : 4 vs 13			V1 vs V2
M5 : 5 vs 12	Q3 : M3 vs M6	Q2 vs Q3	
M6 : 6 vs 11			
M7 : 7 vs 10	Q4 : M4 vs M5		
M8 : 8 vs 9			

Les 1/8^e de Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule

Les 1/4 de Finale se joueront en match aller-retour (le moins bien classé reçoit au match aller) - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G.de la F.F.R.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 de Finale accéderont directement en Fédérale 3(sous réserve du respect des obligations)

Les vainqueurs des 1/4 de Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « Honneur »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue Honneur.

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage entre les perdants des 1/4 Finale seront également qualifiés pour le Championnat de France « Honneur »

Les 2 matchs de barrage qualificatifs pour le Championnat de France se dérouleront sur terrain neutre

Le classement de ces 6 clubs :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA

Qualifié n°2 : finaliste

Qualifiés n°3 et 4 : 1/2 finalistes puis selon leur classement en phase de poule

Qualifiés n°5 et 6 : vainqueurs barrage (entre perdants 1/4 de finale) puis selon leur classement en phase de poule.

Suite du classement : 1 - n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule

2 - n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e de finale puis classement en phase de poule

3 - n°17 à 39 : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

Challenge Ligue AURA :

Participent à ce challenge les perdants des 1/8^e Finale du Championnat de Ligue et les clubs classés 17^e à 39^e.

Tableau des oppositions :

Barrage 1 (25 ^e à 39 ^e)	Barrage 2 (8 vainqueurs Bar 1 et 17 ^e à 24 ^e)	1/8 ^e de finale (8 vainqueurs Bar 2 et perdants 1/8 ^e)	¼ de finale	½ finales	Finale
Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain neutre	Terrain neutre
B25	B2-1	M1	Q1		
B26—B33-39	B2-2	M2		D1	
B27—B33-39	B2-3	M3	Q2		
B28—B33-39	B2-4	M4			V1 vs V2
B29—B33-39	B2-5	M5	Q3	D2	
B30—B33-39	B2-6	M6			
B31—B33-39	B2-7	M7	Q4		
B32—B33-39	B2-8	M8			

Les barrages 1 et 2 - 1/16^e - 1/8^e et ¼ de finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs

[Retour table des matières](#)

Annexe 3

Compétition « Promotion Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2020/2021, 40 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Promotion Honneur » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

2. Architecture de la « Promotion Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

- * phase de poule préliminaire
- * phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA . En parallèle se jouera un Challenge de Ligue.

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 10.

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Les descentes de Promotion Honneur en « 1^{ère}-2^{ème} série » s'effectueront selon le tableau de l'annexe 10 (Tableau des montées-descentes).

Les oppositions en 1/8e finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule ne se rencontrent.**

Les oppositions en 1/4 finale et 1/2 finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e de finale	1/4 de finale	1/2 finales	Finale AURA
Sur terrain mieux classé	Match aller-retour	Site neutre	Site neutre
M1 : 1 vs géo 9-16	Q1 :M1 vs géo 5-8 ou M8		
M2 : 2 vs géo 9-16			
M3 : 3 vs géo 9-16	Q2 :M2 vs géo 5-8 ou M7	Q1 vs Q3 ou Q4	
M4 : 4 vs géo 9-16			V1 vs V2
M5 : 5 vs géo 9-16	Q3 :M3 vs géo 5-8 ou M6		
M6 : 6 vs géo 9-16		Q2 vs Q3 ou Q4	
M7 : 7 vs géo 9-16	Q4 :M4 vs géo 5-8 ou M5		
M8 : 8 vs géo 9-16			

Les 1/8^e de Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule.

Les ¼ de Finale se joueront en match aller-retour (le moins bien classé reçoit au match aller) - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G.de la F.F.R.

Les ½ Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des ¼ Finale monteront en « Honneur » (sous réserve du respect des obligations)

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « Promotion Honneur »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue « Promotion Honneur ».

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage entre les perdants des ¼ Finale seront également qualifiés pour le Championnat de France « Promotion Honneur »

Les 2 matchs de barrage qualificatifs pour le Championnat de France se dérouleront sur terrain neutre

Le classement des clubs :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA

Qualifié n°2 : finaliste

Qualifiés n°3 et 4 : ½ finalistes puis selon leur classement en phase de poule

Qualifiés n°5 et 6 : vainqueurs barrage (entre perdants ¼ finale) puis selon leur classement en phase de poule.

Suite du classement : 1- n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule

2- n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

3- n°17 à 40 : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

Challenge Ligue AURA :

Participent à ce challenge les perdants des 1/8^e Finale du Championnat de Ligue et les clubs classés 17^e à 40^e.

Tableau des oppositions :

Barrage 1 (25 ^e à 40 ^e)	Barrage 2 (8 vainqueurs Barr1 et 17 ^e à 24 ^e)	1/8 ^e de finale (8 vainqueurs Barr 2 et perdants 1/8 ^e)	¼ de finale	½ finales	Finale
Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain neutre	Terrain neutre
B1—B9-16	B2-1	M1	Q1		
B2—B9-16	B2-2	M2		D1	
B3—B9-16	B2-3	M3	Q2		
B4—B9-16	B2-4	M4			V1 vs V2
B5—B9-16	B2-5	M5	Q3	D2	
B6—B9-16	B2-6	M6			
B7—B9-16	B2-7	M7	Q4		
B8—B9-16	B2-8	M8			

Les barrages-1/8^e et ¼ de finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 finales et la finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs.

[Retour table des matières](#)

Annexe 4

Compétition «1^{ère} Série-2^{ème} Série »

1. Participants

Pour la saison 2020/2021,48 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « 1^{ère} Série-2^{ème} Série» en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2018/2019.

2. Architecture de la « 1^{ère} Série-2^{ème} Série »

Cette compétition comportera 2 phases :

*une phase de poule qualificative

*phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA
En parallèle se joueront un Challenge et une Coupe de Ligue.

Phase 1 de poules qualificative :

Les clubs sont répartis dans 5 poules de 9 ou 10 (par niveau sportif et proximité géographique)

Les clubs seront opposés en matchs aller-retour.

3. Phases finales :1^{ère} Série :

A l'issue de la phase de poules, les clubs classés de 1 à 16 (les 3 premiers de chaque poule et le meilleur 4^{ème} disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous. Les oppositions en 1/8e finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule ne se rencontrent.**

Les oppositions en ¼ finale et ½ finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e de finale	¼ de finale	½ finales	Finale AURA
Sur terrain mieux classé	Match aller-retour	Site neutre	Site neutre
M1 : 1 vs géo 9-16	Q1 :M1 vs géo 5-8 ou M8		
M2 : 2 vs géo 9-16			
M3 : 3 vs géo 9-16	Q2 :M2 vs géo 5-8 ou M7	Q1 vs Q3 ou Q4	
M4 : 4 vs géo 9-16			V1 vs V2
M5 : 5 vs géo 9-16	Q3 :M3 vs géo 5-8 ou M6		
M6 : 6 vs géo 9-16		Q2 vs Q3 ou Q4	
M7 : 7 vs géo 9-16	Q4 :M4 vs géo 5-8 ou M5		
M8 : 8 vs géo 9-16			

Les 1/8^e de Finale se joueront sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase de poules.

Les vainqueurs des 1/4 de Finale joués en match aller-retour monteront en Promotion d'Honneur (sous réserve du respect des obligations) - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G.de la F.F.R.

Les ½ Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 1^{ère} Série »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 de Finale du Championnat de Ligue 1^{ère} série.

Tableau des oppositions :

Barrage 1	Barrage 2
Terrain neutre	Terrain neutre
PQ1 vs PQ4	V B1 vs V B2
PQ2 vs PQ 3	

Le vainqueur du barrage 2 sera qualifié pour le Championnat de France « 1^{ère} Série

4. Phases finales 2^{ème}Série :

A l'issue de la phase de poules, les clubs classés de 17 à 32 (les 4^{èmes} de chaque poule, non qualifiés en 1^{ère} série, les 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule et les 2 meilleurs 7^{èmes} disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous.

Les descentes de « 2^{ème} série » en « 3^{ème} série-4^{ème} série » s'effectueront selon le tableau de l'annexe 10 (Tableau des montées-descentes).

Les oppositions en 1/8^{ème} de finale seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule ne se rencontrent.**

Les oppositions en ¼ finale et ½ finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e de finale	¼ de finale	½ finales	Finale AURA	
Sur terrain mieux classé	Match aller-retour	Site neutre	Site neutre	
M1 : 17 vs géo 25-32	Q1 :M1 vs géo 5-8 ou M8			
M2 : 18 vs géo 25-32				
M3 : 19 vs géo 25-32	Q2 :M2 vs géo 5-8 ou M7	Q1 vs Q3 ou Q4		
M4 : 20 vs géo 25-32			V1 vs V2	
M5 : 21 vs géo 25-32	Q3 :M3 vs géo 5-8 ou M6			
M6 : 22 vs géo 25-32		Q2 vs Q3 ou Q4		
M7 : 23 vs géo 25-32	Q4 :M4 vs géo 5-8 ou M5			
M8 : 24 vs géo 25-32				

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase de poules.

Les ¼ Finale se joueront en match aller-retour (aller chez le moins bien classé)-le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G.de la F.F.R.

Les ½ Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 2ème Série»

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue 2ème Série.

Tableau des oppositions :

Barrage 1	Barrage 2
Terrain neutre	Terrain neutre
PQ1 vs PQ4	V B1 vs V B2
PQ2 vs PQ 3	

Le vainqueur du barrage 2 sera qualifié pour le Championnat de France « 2ième Série

5. Classement des clubs pour le Championnat de France

Le classement des clubs et des barragistes sera établi de la façon suivante :

1ère Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 1ère Série

Qualifié n°2 : finaliste 1ère Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants ½ finale puis selon leur classement en phase de poule « 1ère-2ième Série »

Qualifiés n°5 : vainqueur barrage 2 (1ère Série)

Suite du classement : 1- n° 6 : perdant barrage 2

2- n° 7 et 8 : perdants barrage 1 puis classement en phase de poule

3- n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

2^{ème} Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 2^{ème} Série

Qualifié n°2 : finaliste 2^{ème} Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants ½ finale puis selon leur classement en phase de poule « 1^{ère}-2^{ème} Série »

Qualifiés n°5 : vainqueur barrage 2 (2^{ème} Série)

Suite du classement : 1- n° 6 : perdant barrage 2 (ou 22^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série »)

2- n° 7 et 8(ou 23^{ème} et 24^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série ») et : perdants barrage 1 puis classement en phase de poule

3- n° 9 à 16(ou 25^{ème} à 32^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série ») : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

4- n° 17 à 32(ou 33^{ème} à 48^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série ») : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

Challenge Ligue AURA :

Participent à ce challenge les perdants des 1/8^e Finale des Championnats de Ligue 1^{ère} série et 2^{ème} série.

Tableau des oppositions :

1/8 ^e de finale (perdants 1/8 ^e 1S et perdants 1/8e 2S)	¼ de finale	½ finales	Finale
Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain neutre	Terrain neutre
M1	Q1		
M2		D1	
M3	Q2		
M4			V1 vs V2
M5	Q3	D2	
M6			
M7	Q4		
M8			

Les 1/8^e et ¼ finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs.

Coupe Ligue AURA :

Participent à cette Coupe les 16 clubs non-qualifiés en Phases Finales Ligue 1^{ère} série et 2^{ème} série.

1/8 ^e de finale (clubs 33 ^e à 48 ^e)	¼ de finale	½ finales	Finale
Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain neutre	Terrain neutre
M1	Q1		
M2		D1	
M3	Q2		
M4			V1 vs V2
M5	Q3	D2	
M6			
M7	Q4		
M8			

Les 1/8^e et ¼ de finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs.

Les descentes de Promotion Honneur en « 1^{ère}-2^{ème} série » s'effectueront selon le tableau de l'annexe 10 (Tableau des montées-descentes)

6. Réserves 1S-2S :

Un championnat « Réserves 1S-2S » sera organisé.

Les modalités de ce championnat seront précisées en septembre après confirmation des engagements des équipes.

[Retour table des matières](#)

Annexe 5

Compétition « 3^{ème} Série - 4^{ème} Série »

1. Participants

Pour la saison 2020/2021, 36 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « 3^{ème} Série - 4^{ème} Série » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

2. Architecture de la « 3^{ème} Série - 4^{ème} Série »

Cette compétition comportera 3 phases :

- * Phase 1 de poules, qualificative à la phase 2
- * Phase 2 de poules, qualificative aux phases finales
- * Phases finales championnat de ligue qualificatives au championnat de France et à la journée des finales aura. En parallèle se joueront un Challenge et une Coupe de Ligue.

3. Phase 1 de poules, qualificative

Les clubs sont répartis dans 6 poules de 6 (par proximité géographique). Les clubs seront opposés en matchs aller-retour.

4. Phase 2 de poules, qualificative

Les 16 premiers clubs composeront les 4 poules de 4 clubs de 3^{ème} Série (les 2 premiers de chaque poule et les 4 meilleurs 3^{èmes} de la phase 1 qualificative)

Les clubs classés de la 17^{ème} à la 36^{ème} place de la phase 1 de poules composeront les 5 poules de 4 clubs de 4^{ème} Série (les 3^{èmes} de poule, non qualifiés en 1^{ère} Série ; les 4^{èmes} de poule ; les 5^{èmes} de poules et les 6^{èmes} de poule)

Les poules des 2 séries seront constituées selon les critères sportif et géographique.

A l'issue de cette phase 2 de poules qualificatives, **dans chaque série, 8 clubs seront qualifiés pour les phases finales de la Ligue AURA.**

5. Phases finales : 3^{ème} Série

A l'issue de la phase 2 de poules, les clubs-classés de 1 à 8 disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous. Les oppositions en 1/4 finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique sans que deux clubs de la même poule de phase 2 ne se rencontrent.

Les oppositions en ¼ finale et ½ finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

	¼ de finale	½ finales	Finale AURA
	Sur terrain mieux classé	Site neutre	Site neutre
	Q1 :M1 vs géo 5-6-7-8		
	Q2 :M2 vs géo 5-6-7-8	Q1 vs Q3 ou Q4	
			V1 vs V2
	Q3 :M3 vs géo 5-6-7-8		
		Q2 vs Q3 ou Q4	
	Q4 :M4 vs géo 5-6-7-8		

Les vainqueurs des 1/4 de Finale joués sur le terrain du mieux classé monteront en « 1^{ère} - 2^{ème} Série» (sous réserve du respect des obligations) - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G.de la F.F.R.

Les ½ Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 3^{ème} Série »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des ¼ de Finale du Championnat de Ligue 3^{ème} série.

Tableau des oppositions :

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage seront qualifiés pour le Championnat de France « 3^{ème} Série »

6. Phases finales 4^{ème} Série

A l'issue de la phase 2 de poules, les clubs-classés de 1 à 8 disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous. Les oppositions en 1/4 de finale seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique sans que deux clubs de la même poule de phase 2 ne se rencontrent.

Les oppositions en ¼ de finale et ½ finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

	¼ de finale	½ finales	Finale AURA	
	Sur terrain du mieux classé	Site neutre	Site neutre	
	Q1 :M1 vs géo 5-6-7-8			
	Q2 :M2 vs géo 5-6-7-8	Q1 vs Q3 ou Q4		
			V1 vs V2	
	Q3 :M3 vs géo 5-6-7-8			
		Q2 vs Q3 ou Q4		
	Q4 :M4 vs géo 5-6-7-8			

Les ¼ de Finale seront joués le terrain du mieux classé le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G.de la F.F.R.

Les ½ Finale et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 4^{ème} Série »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 de Finale du Championnat de Ligue 4^{ème} série.

Tableau des oppositions :

Barrage 1	Barrage 2
Terrain neutre	Terrain neutre
PQ1 vs PQ4	V B1 vs V B2
PQ2 vs PQ 3	

Le vainqueur du barrage 2 sera qualifié pour le Championnat de France « 4^{ème} Série »

7. Classement des clubs pour le Championnat de France

Le classement des clubs et des barragistes sera établi de la façon suivante :

3^{ème} Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 3^{ème} Série

Qualifié n°2 : finaliste 1^{ère} Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants ½ finale puis selon leur classement en phase de poule « 3^{ème} - 4^{ème} Série »

Qualifiés n°5 à 6 : vainqueurs barrage (3^{ème} Série) puis selon leur classement en phase de poule « 3^{ème} - 4^{ème} Série »

Suite du classement : 2 - n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule
 3 - n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

4^{ème} Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 4^{ème} Série

Qualifié n°2 : finaliste 4^{ème} Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants ½ finale puis selon leur classement en phase de poule « 3^{ème} - 4^{ème} Série »

Qualifiés n°5 : vainqueur barrage 2 (4^{ème} Série)

Suite du classement : 1 - n° 6 : perdant barrage 2 (ou 22^{ème} « 3^{ème} - 4^{ème} Série »)
 2 - n° 7 et 8 (ou 23^{ème} et 24^{ème} « 3^{ème} - 4^{ème} Série ») et perdants barrage 1 puis classement en phase de poule
 3 - n° 9 à 20 (ou 25^{ème} à 36^{ème} « 3^{ème} - 4^{ème} Série ») rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

Challenge Ligue AURA :(à finaliser)

Participent à ce challenge les clubs classés 9^{ème} à 16^{ème} des Championnats de Ligue 3^{ème} série et 4^{ème} série.

Tableau des oppositions :

1/8 ^e finale	¼ finale	½ finale	Finale
Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain neutre	Terrain neutre
M1	Q1		
M2		D1	
M3	Q2		
M4			V1 vs V2
M5	Q3	D2	
M6			
M7	Q4		
M8			

Les 1/8^e et ¼ finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs.

Coupe de Ligue AuRA : à construire

[Retour table des matières](#)

Annexe 6

Compétition « Réserves Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2020/2021, 39 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Réserves Honneur » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020

Cette compétition se joue à XV.

2. Architecture de la « Réserves Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

- * phase de poule préliminaire
- * phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA.

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 10 (et 9).

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Les oppositions en 1/8e finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule ne se rencontrent.**

1/8 ^e finale	¼ de finale	½ de finale	Finale AURA
Sur terrain mieux classé	Sur terrain mieux classé	Site neutre	Site neutre
M1 : 1 vs géo 9-16	Q1 : M1 vs géo a		
M2 : 2 vs géo 9-16		Q1 vs Q3 ou Q4	
M3 : 3 vs géo 9-16	Q2 : M2 vs géo b		
M4 : 4 vs géo 9-16			V1 vs V2
M5 : 5 vs géo 9-16	Q3 : M3 vs géo c	Q2 vs Q3 ou Q4	
M6 : 6 vs géo 9-16			
M7 : 7 vs géo 9-16	Q4 : M4 vs géo d		
M8 : 8 vs géo 9-16			

Les 1/8 de Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule

Les ¼ de Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule

Les ½ Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « Réserves »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des ¼ de Finale du Championnat de Ligue Réserves.

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage entre les perdants des ¼ Finale seront également qualifiés pour le Championnat de France « Réserves »

Les 2 matchs de barrage qualificatifs pour le Championnat de France se dérouleront sur terrain neutre.

Le classement de ces 6 clubs

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA

Qualifié n°2 : finaliste

Qualifiés n°3 et 4 : ½ finalistes puis selon leur classement en phase de poule

Qualifiés n°5 et 6 : vainqueurs barrage (entre perdants ¼ finale) puis selon leur classement en phase de poule.

Suite du classement : 1 - n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule

2 - n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e de finale puis classement en phase de poule

3 - n°17 à 39 : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

3. Participation des joueurs aux phases finales

Voir art.320.2 des R.G. de la F.F.R.

[Retour table des matières](#)

Annexe 7

Compétition « Réserves Promotion Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2020/2021, 40 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Réserves Promotion Honneur » en fonction du classement obtenu par l'équipe 1 à l'issue de la saison 2019/2020.

2. Architecture de la « Réserves Promotion Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

- * phase de poule préliminaire
- * phases finales du Championnat de Ligue, qualificatives à la Journée des Finales AURA.

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 10.

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Les plateaux seront déterminés par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique.

	¼ de finale	½ finale	Finale AURA
	En plateau	Site neutre	Site neutre
Q1 : 4 équipes			
		DF1: 4 équipes	
Q2 : 4 équipes			
			V1 vs V2: 4 équipes
Q3 : 4 équipes		DF2: 4 équipes	
Q4 : 4 équipes			

Les plateaux des ¼ de Finale et les ½ Finale seront déterminés selon les critères sportifs et géographiques.

Les 1/4 de Finale se joueront en plateaux de 4 équipes sur terrain neutre. 2 équipes par plateau seront qualifiées pour les 1/2 Finales.

Les 1/2 finales se joueront en plateaux de 4 équipes. 2 équipes par plateau seront qualifiées pour la Finale.

Les ½ Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

3. Type de jeu de la « Réserves Promotion Honneur »

Le championnat « réserves Promotion Honneur » se jouera à X (les rencontres de la phase de poules pourront se jouer à XV si les deux équipes sont d'accord).

Les rencontres à X ont une durée de 40 mn (4 x 10 mn).

Pour les oppositions en plateau, la durée maximale de jeu est 1 heure (pour des plateaux de 4 équipes, la durée des rencontres est de 20mn (2 x 10')

4. Bonus

Voir l'annexe 1 du présent règlement.

5. Participation des joueurs aux phases finales

Voir art.320.2 des R.G. de la F.F.R.

[Retour table des matières](#)

Annexe 8

Extrait du Règlement financier de la Ligue AURA et des Règlements Généraux pour les épreuves seniors saison 2020-2021

4- INSCRIPTIONS COMPETITIONS (disposition spécifique à la Ligue AURA)

Honneur : 250€

Promotion d'Honneur : 200€

1^{ère} à 4^{ème} Série : 100€

Jeunes et Féminines à X : 50€ par équipe

7- RECLAMATIONS

- 150€ prévus dans l'article 450-3 des Règlements Généraux. Cette somme sera éventuellement prélevée sur le compte du club en cas de réclamation non recevable (par dossier de réclamation) et notifiée par la Commission des Litiges (à préciser dans le courrier de notification envoyé au club).

8- FORFAITS SIMPLES ET FORFAITS GENERAUX

- Application de l'article 342 des Règlements Généraux
- Pas de sanctions financières « administratives » ni pour forfait simple ni pour forfait général
- Seules les sanctions sportives sont maintenues
-

9- REMBOURSEMENTS DES FRAIS ENGAGES SUITE A FORFAIT

ARTICLE 651 DES REGLEMENTS GENERAUX – RENCONTRE NON JOUEE (HORS COMPETITIONS A 7)

1. Rencontre non jouée mais déplacement des officiels de match et/ou du club visiteur

En cas de déplacement des officiels de match à l'occasion d'une rencontre non jouée, leurs frais de déplacement (sur présentation des fiches de déplacement) seront à la charge de l'équipe responsable, que cette situation soit la conséquence d'un match remis par décision du propriétaire du terrain, décision de l'arbitre ou d'un forfait d'équipe.

En cas de déplacement du club visiteur à l'occasion d'une rencontre non jouée, leurs frais de déplacement seront à la charge de l'équipe locale, que cette situation soit la conséquence d'un match remis par décision du propriétaire du terrain, décision de l'arbitre ou d'un forfait de l'équipe locale.

Dans ce cas, le barème suivant sera appliqué :

- Déplacement : 1,40 € par kilomètre après déduction d'un forfait de 100 km pour les compétitions régionales. La référence internet est : www.viamichelin.fr - itinéraire le plus rapide ;
- Frais de carence : forfait de 300€ (débité par la Ligue AURA et reversé au club non fautif).

2. Rencontre non jouée sur terrain neutre en raison du forfait d'une équipe

En cas de rencontre sur terrain neutre non jouée en raison du forfait d'une équipe participante, l'association fautive se verra débitée par la Ligue AURA de l'indemnité d'organisation de 300 €. Le montant sera reversé par la Ligue AURA à l'association organisatrice.

DISPOSITION SPECIFIQUE LIGUE AURA :

1. Forfait match retour sans déplacement :

Une équipe déclarant forfait pour un match retour d'une compétition régionale (hors-jeu à 7) sera débitée par la Ligue AURA d'une indemnité à reverser à l'association pénalisée par ledit forfait.

Cette indemnité est déterminée selon le barème suivant :

- frais de transport (sur facture du montant payé pour le déplacement aller **en bus ou frais de carence x2 si déplacement en minibus ou voitures particulières**)

-frais de carence : 200€ en seniors

Ces indemnités seront débitées seulement après demande écrite du club pénalisé avant la fin de la saison 20-21

2. Forfait équipe Réserve

Une indemnité de 100€ sera débitée par la Ligue AuRA au club fautif et sera reversée à l'association pénalisée par le forfait.

Cette indemnité ne sera pas débitée pour deux réserves faisant forfait lors des deux rencontres les opposant.

Cette indemnité sera débitée seulement après demande écrite du club pénalisé avant la fin de la saison 20-21

Voir Règlement Financier Ligue AURA

RENCONTRES DONNANT LIEU A PEREQUATION.

Aucune rencontre dont le résultat est calculé en fin de saison par la péréquation ne pourra donner lieu à dédommagement financier (RG FFR: titre VI-art 642-1-1))

RENCONTRES SUR TERRAIN NEUTRE SUITE A SUSPENSION DE TERRAIN

L'équipe qui devait recevoir n'a droit à aucun remboursement de frais (déplacements, arbitres, représentants fédéraux).(RG FFR: titre VI-art 655)

FORFAIT LORS D'UN MATCH DE BRASSAGE OU DE PHASE FINALE

Toute équipe ne se déplaçant pas lors d'un match de Brassage ou de Phase Finale verra son compte vis-à-vis de la Ligue débité de l'indemnité de déplacement correspondante, cette dernière sera créditée au club adverse non fautif

PARTICIPATION DE LA FFR AUX DEPLACEMENTS (ART 642-1 RG FFR) POUR PHASES DE POULES.

* Phases de poules : Si km AR > 100 km ; 1.40€ par km au-delà de 100 km

*Phases finales Championnat de France séries : frais de déplacement : 1.40€ /km

FRAIS D'ARBITRAGE :

Lors des rencontres de la Ligue Aura, les arbitres ne seront pas payés directement par les clubs. Les clubs recevant seront débités par la Ligue selon un forfait.

Forfait arbitrage 2020-2021

	Equipe « une »	Equipe « réserve »
Honneur	130 €	120 €
Promotion Honneur	110€	90€
« 1 ^{ère} -2 ^{ème} Série »	90€	
« 3 ^{ème} -4 ^{ème} Série	90€	

REPRESENTANT FEDERAL :

Action préventive :

*Honneur : 5 matchs à domicile et 5 matchs à l'extérieur - soit 500€ / club / saison

*Promotion Honneur : 2 matchs à domicile et 2 matchs à l'extérieur-soit 200€ / club / saison

*1^{ère} à 4^{ème} séries : 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur-soit 80€ / club / saison

Intervention suite sanctions disciplinaires :

	Honneur	Promotion d'Honneur	1 ^{ère} à 4 ^{ème} Série	Réserves Séniors
Frais à la charge du ou des clubs fautifs	130€	130€	130€	80€

Intervention à la demande d'un club :

	Honneur	Promotion d'Honneur	1 ^{ère} à 4 ^{ème} Série	Réserves Séniors
Frais à la charge du club demandeur	100€	100€	80€	80€

[Retour table des matières](#)

Annexe 9

Qualifications pour le Championnat de France « séries » 2020 - 2021

Honneur _____	6
Promotion d'honneur _____	6
1ère série _____	5
2ème série _____	5
3ème série _____	6
4ème série _____	5
Réserves _____	6

[Retour table des matières](#)

REGLEMENT SPORTIF
DES COMPETITIONS REGIONALES
CATEGORIES « SENIORS »
Saison 2020-2021

Annexe 10

Tableau Montées / Descentes Ligue AURA

Solde F3- HONNEUR	HON-->F3	F3-->HON	Honneur		Promotion Honneur			1S-2S			3S-4S		Saison
	<--	-->	39	-->	<--	40	-->	<--	48	-->	<--	36	
-3	4	1	36	4	4	40	4	4	45	7	4	39	20/21 21/22
-2	4	2	36	5	4	40	5	4	45	8	4	40	20/21 21/22
-1	4	3	36	6	4	40	6	4	45	9	4	41	20/21 21/22
0	4	4	36	7	4	40	7	4	45	10	4	42	20/21 21/22
1	4	5	36	8	4	40	8	4	45	11	4	43	20/21 21/22

Ce tableau intègre le nombre de clubs en Honneur (39), en Promotion Honneur (40), "1ère-2ème Série" (48) et "3ème-4ème Série" (36 pour la saison 20-21)

En cas de changement de structure du championnat Régional en 21-22, il y aurait 4 "descentes" de 1S en 2S et 4 "montées" de 2S en 1S.

En cas de changement de structure du championnat Régional en 21-22, il y aurait 4 "descentes" de 3S en 4S et 4 "montées" de 4S en 3S.

[Retour table des matières](#)

REGLEMENT SPORTIF
DES COMPETITIONS REGIONALES
CATEGORIES « SENIORS »
Saison 2020-2021

Annexe 11

Coordonnées des responsables par Compétition et par Maison d'Ovalie "seniors"

Coordonnées responsables par Compétition et par Maison d'Ovalie "seniors"				
CovidManager	NIOGRET Philippe	06 08 93 02 39	niogretph.idcf@orange.fr	
Commission Epreuves AURA	Nom	Téléphone	Email	
Directeur Ligue AURA	CASSAGNE Gilles	06 08 32 40 40	gilles.cassagne@ligueaura-ffr.fr	
Président Commission Epreuves	CONNORD Jean	06 86 82 88 69	jean.connord@ligueaura-ffr.fr	
Responsables "Epreuves seniors"	GOURJUX Raphaël	06 71 20 34 18	raphael.gourjux@ligueaura-ffr.fr	
	PERROT Yvette	06 71 53 81 11	yvette.perrot@ligueaura-ffr.fr	
MO Est-Grenoble-Montbonnot	PERROT Yvette	06 71 53 81 11	yvette.perrot@ligueaura-ffr.fr	
MO Ouest-Clermont-Ferrand	HANUSIAK Didier	07 64 52 55 63	hanusiak.didier@orange.fr	
MO Sud-Valence-Guilherand	CAULE Pierre	06 80 36 58 51	pierre.caule@ligueaura-ffr.fr	
MO Nord-Lyon-Chaponnay	GOURJUX Raphaël	06 71 20 34 18	raphael.gourjux@ligueaura-ffr.fr	
Commission d'appel Ligue AURA	LUNEL Jean Claude	06 11 40 67 47	jeanclaudelunel@orange.fr	
Commission des Litiges Ligue AURA	JAMMES Alain	06 82 01 28 92	alain.jammes.rugby@wanadoo.fr	
Directeur arbitrage Ligue	DELORME Laurent	06 85 32 32 41	l.delorme@cpro.fr	
Responsable désignations arbitres	VACHEZ Christophe	06 80 88 44 25	designations.offmatch.aurarugby@gmail.com	
Responsable Ligue Représentants Fédéraux	DUC Henri	06 07 52 63 28	henri.duc2@orange.fr	
Honneur	Commission	Nom	Téléphone	Email
	MO Sud-Valence-Guilherand	Secrétariat	04 75 44 53 64	epreuves.guilherand@ligueaura-ffr.fr
	Epreuves-responsable	CAULE Pierre	06 80 36 58 51	pierre.caule@ligueaura-ffr.fr
	"adjoint épreuves seniors"	MALINVERNI Pierre	06 23 15 66 14	pierre.malinverni@ligueaura-ffr.fr
	Discipline	SOUCHE Jean Claude	06 86 87 19 11	jean-claudesouche@orange.fr
	Litiges	ESBRAYAT Robert	06 87 16 10 91	robertesbrayat@aol.com
Promotion Honneur	Commission	Nom	Téléphone	Email
	MO Ouest-Clermont-Ferrand	Secrétariat(C.Augé)	04 73 26 23 13	epreuves.clermont@ligueaura-ffr.fr
	Epreuves-responsable	HANUSIAK Didier	07 64 52 55 63	hanusiak.didier@orange.fr
	correspondant "honneur"	GAUDOT Marc	06 09 31 13 67	marc.gaudot@orange.fr
	correspondant "promotion honneur"	HANUSIAK Didier	07 64 52 55 63	hanusiak.didier@orange.fr
	correspondant "15-25"	BRESSON Sébastien	06 83 49 51 32	s.bresson@beepaysage.com
	correspondant "35-45"	QUINSAT Bernard	06 83 72 13 31	bernardquinsat63@gmail.com
	Discipline	PLASSE Jean Michel	06 46 40 69 65	jeanmichelplasse@sfr.fr
	Litiges	DEMAY Jean Claude	06 86 07 01 40	demayjc@orange.fr
15-25	Commission	Nom	Téléphone	Email
35-45	MO Est Montbonnot	Secrétariat	04 76 48 60 42	epreuves.montbonnot@ligueaura-ffr.fr
	Epreuves-responsable	PERROT Yvette	06 87 29 08 97	yvette.perrot@ligueaura-ffr.fr
	réfèrents "Isère"	ANZALONE Marcel	07 89 06 04 82	marcel-anzalone@wanadoo.fr
		RICHAUD Lionel	07 86 07 88 83	lionel.richaud@sfr.fr
	réfèrent "Savoie-Haute-Savoie"	TONNELIER Thierry	06 71 53 81 11	thierry.tonnelier@ligueaura-ffr.fr
	Discipline	BATTARD Jean-Louis	06 75 06 34 71	jlouisbat@gmail.com
	Litiges	BERARD André	06 80 36 81 33	berard.andre@neuf.fr

REGLEMENT SPORTIF
DES COMPETITIONS REGIONALES
CATEGORIES « SENIORS »
Saison 2020-2021

Annexe 12

CALENDRIER DES COMPETITIONS REGIONALES 20-21

Dates	Vacances scolaires	Honneur	Réserves honneur	Challenge Honneur	Promotion d'Honneur	PH Réserve	Challenge PH	1S & 2S	Challenge 1S-2S	Coupe 1S-2S	3S-4S	Challenge 3S-4S	Coupe 3S-4S	Observations
20/9		A1	A1		A1	A1		A1						
27/9		A2	A2		A2	A2		A2			A1			
4/10		A3	A3		A3	A3		Repli			A2			
11/10		Repli	Repli		Repli	Repli		A3			A3			
18/10		A4	A4		A4	A4		A4			Repli			
25/10		A5	A5		A5	A5		A5			A4			
1/11		A6	A6		A6	A6		Repli			A5			Fenêtre
8/11		Repli	Repli		Repli	Repli		A6			Repli			Internationale
15/11		A7	A7		A7	A7		A7			R1			
22/11		A8	A8		A8	A8		A8			R2			24/10 au 5/12
29/11		A9	A9		A9	A9		Repli			R3			
6/12		Repli	Repli		Repli	Repli		A9			Repli			
13/12		R1	R1		R1	R1		R1			R4			
20/12		R2	R2		R2	R2		R2			Repli			
27/12		Repos	Repos		Repos	Repos		Repos			Repos			
3/1		Repos	Repos		Repos	Repos		Repos			Repos			
10/1		Repli	Repli		Repli	Repli		R3			Repos			
17/1		R3	R3		R3	R3		Repli			R5			
24/1		R4	R4		R4	R4		R4			Repos			
31/1		R5	R5		R5	R5		R5			QA1			
7/2		Repli	Repli		Repli	Repli		R6			QA2			6/2 Italie-France
14/2		R6	R6		R6	R6		Repli			Repli			14/2 Irlande-France
21/2		R7	R7		R7	R7		R7			QA3			
28/2		R8	R8		R8	R8		R8			QR1			28/2 France-Ecosse
7/3		Repli	Repli		Repli	Repli		Repli			Repli			
14/3		R9	R9		R9	R9		R9			QR2			13/3 Angleterre-France
21/3											Repli			20/3 France-Pays de Galles
28/3		1/8e	1/8e	Barrage 1	1/8e		Barrage 1	1/8e			QR3			
4/4	Pâques													
11/4		1/4 A	1/4	Barrage 2	1/4 A	1/4 plateau	Barrage 2	1/4 A	1/8e	1/8e	1/4 simple	1/8e	1/8e	
18/4		1/4 R			1/4 R			1/4 R			Repli			
25/4		1/2 F AURA & Bar pour CdF	1/2 F AURA & B1 pour CdF	1/8e	1/2 F AURA & Bar pour CdF	1/2 plateau	1/8e	1/2 F AURA & B1 pour CdF	1/4	1/4	1/2 F AURA & B1 pour CdF	1/4	1/4	
2/5		Repli	B2 pour CdF	1/4	Repli	Repli	1/4	B2 pour CdF	1/2	1/2	B2(4S) pour CdF	1/2	1/2	B2 pour CdF
8-9/5		JdF AURA	JdF AURA		JdF AURA	JdF AURA		JdF AURA			JdF AURA			date qualifiés 3S-4S-réserves
16/5			1/16e FFR	1/2			1/2		Finale	Finale	1/16e FFR	Finale	Finale	date qualifiés Honneur-PH-1S-2S
23/5	Pentecôte	1/16e FFR	1/8e FFR		1/16e FFR			1/16e FFR			1/8e FFR			
30/5		1/8e FFR	repos	Finale	1/8e FFR		Finale	1/8e FFR			repos			
6/6		repos	1/4f FFR					repos			1/4f FFR			5/6: Finales Ligue AURA Jeunes
13/6		1/4f FFR	1/2f FFR		1/4f FFR			1/4f FFR			1/2f FFR			
20/6		1/2f FFR	Finale CdF		1/2f FFR			1/2f FFR			Finale CdF			
27/6		Finale CdF			Finale CdF			Finale CdF						